



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 206 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS, M. GERRARD, M. le *ministre* RONDEAU et M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI interviennent. M<sup>me</sup> TAILLIEU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. CULLEN présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 8 : Soins de santé en milieu rural

Attendu :

que l'Office régional de la santé de Brandon (ORSB) manque de médecins dans les domaines de la pédiatrie, de la chirurgie orthopédique, de la médecine d'urgence, de la radiologie, de la médecine interne et de l'anesthésie;

qu'un peu partout sur le territoire de l'Office régional de la santé d'Assiniboine (ORSA), des collectivités sont touchées par des fermetures de salles d'urgence, des pénuries de médecins et la détérioration des services de santé;

que, malgré le recrutement effectué par l'ORSB et l'ORSA depuis un an, il reste encore de nombreux postes à pourvoir;

que ce sont les contribuables du Manitoba qui paient la note des médecins suppléants dans la région de l'Ouest;

que, en raison du manque de médecins et des fermetures de salles d'urgence sur le territoire de l'ORSB et de l'ORSA, de nombreux patients sont obligés de voyager en ambulance sur les routes de la province pour accéder à des services de santé;

que les frais d'ambulance que doivent payer les patients s'élèvent à des milliers de dollars;

que les Manitobaines et les Manitobains des régions rurales sont traités comme des citoyens de deuxième classe;

que le ministre de la Santé a admis que la politique actuelle concernant les transferts en ambulance était injuste pour les habitants des régions rurales,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte fortement le premier ministre et le ministre de la Santé à envisager de tenir leur promesse de maintenir et de rétablir les services de santé à Brandon et dans les collectivités rurales du Manitoba;

que l'Assemblée exhorte fortement le premier ministre et le ministre de la Santé à envisager de mettre un terme aux transferts par ambulance et de prendre les dispositions nécessaires pour que les Manitobaines et les Manitobains des régions rurales puissent se faire soigner dans les hôpitaux locaux;

que l'Assemblée demande au premier ministre et au ministre de la Santé d'arrêter de traiter les personnes vivant en milieu rural comme des citoyens de deuxième classe et d'envisager de payer les frais liés à tous les transferts d'établissement effectués en ambulance.

Il s'élève un débat.

M. CULLEN, M. le *ministre* SALE, M. PENNER, M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK et M<sup>me</sup> ROWAT interviennent. M. le *ministre* STRUTHERS exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (R. Sawatsky, R. Tocko, R. Cline et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (E. Graeb, J. Slawik, A. Hempel et autres)

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de présenter des excuses aux citoyens du territoire de l'ancienne division scolaire Morris-Macdonald pour avoir congédié les membres du conseil d'administration, entrepris une enquête criminelle et sali leur réputation, et de rembourser ces citoyens innocents qui ont payés 1,4 millions de dollars en taxes scolaires supplémentaires à la province au cours des trois dernières années. (L. Dureault, J. Ell, B. Edwards et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales à envisager de consulter les producteurs manitobains de bétail et les représentants des groupes agricoles avant la mise en place de cette redevance. (G. Martin, S. Dodds, B. Morrice et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (H. Ferguson, S. Kirkness, L. Tuesday et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements et à tenir une enquête publique. (R. Grandpre, P. Sarinas, P. Ian et autres)

---

M. ROBINSON, *ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de la Fête du Manitoba qui a lieu le 12 mai et signale que la province célèbre son 136<sup>e</sup> anniversaire.

M. GOERTZEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. JHA, M<sup>mes</sup> MITCHELSON et IRVIN-ROSS ainsi que MM. GOERTZEN et AGLUGUB font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. LAMOUREUX formule un grief.

---

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 58 déposé le 9 mai 2006. Ainsi, le budget du ministère des Services à la famille et du Logement sera examiné dans la salle 255, avant celui du ministère du Travail et de l'Immigration.

---

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 58 déposé le 9 mai 2006. Ainsi, le budget du ministère de la Conservation sera examiné à l'Assemblée, avant celui du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation.

---

**Jeudi 11 mai 2006**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 36 — *Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes (aide aux parents)/The Youth Drug Stabilization (Support for Parents) Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GERRARD, CULLEN, DYCK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le réseau routier du Manitoba sera examinée le jeudi 18 mai 2006.

---

M. le *ministre* CHOMIAK propose, au nom de M. le ministre MACKINTOSH, la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 16 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi le 12 mai 2006 à 10 heures.

---

La séance est levée à 12 h 31 le vendredi 12 mai 2006, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke